

2024_39_AC_Jurys_examens_FEG_ DU Accélération du projet entrepreneuriat

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **DU Accélération du projet entrepreneuriat** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Gilbert Bougi

Suppléant(e) : Jean Baptiste Beraud

Liste des membres : Gilbert Bougi, Jean Baptiste Jaussaud, Nicolas Crespy

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

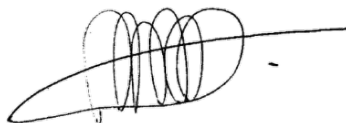
- Charles Arnoux
- Mathilde Martinet
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Joceline Cayron, Julien Thiry

Article 2 : Le Doyen de la Faculté **d'Economie et de Gestion** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion

